



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Fortes chaleurs et canicule en période de COVID-19



Que risque-t-on au travail ?

Exposé à la chaleur, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Il y a un risque de déshydratation et de coup de chaleur.

Quelles précautions prendre ?

COMMENT AGIR EN TANT QU'EMPLOYEUR ?

- En aménageant si possible les horaires de travail pour éviter les heures les plus chaudes
- En mettant à disposition de l'eau potable à proximité des postes de travail. (bouteilles d'eau individuelles ou point d'eau avec gobelets, régulièrement désinfecté)



Être vigilant pour ses collègues et soi-même.



Protéger sa peau et sa tête du soleil.



Dès que l'on se sent mal, le signaler.



Respectez les gestes barrières afin d'éviter le port des masques en continu.

Consultez les recommandations du ministère du Travail, les Infos COVID et téléchargez le kit de communication : travail-emploi.gouv.fr

En cas de malaise ou de coup de chaleur, alerter un sauveteur secouriste du travail ou appeler le 15.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.solidarites-sante.gouv.fr • www.inrs.fr • www.meteo.fr • #canicule